

**VOTRE VILLAGE  
VOTRE POINT DE VUE**



## Sortie photo et concours Samedi 19 septembre 2020

Organisée par la commission cadre de vie et embellissement de la commune et réservée aux habitants de la commune.

Tout matériel bienvenu (smartphone, appareil), prévoi son cordon usb.

Merci de confirmer votre présence et nombre de participants avant le 16/09 à Julien 0673504323, e-mail [chaux-la-lotiere@wanadoo.fr](mailto:chaux-la-lotiere@wanadoo.fr) ou retour du bulletin d'inscription à déposer à la mairie.

RDV à la salle des fêtes communale à 9h30  
(retour prévu 12h avec verre de l'amitié).

Port du masque obligatoire

*Report en cas de météo défavorable*



### Règlement du Concours Photo et Bulletin d'inscription

#### Article 1 : Objet

La commune de Chaux-la-Lotière organise un concours photo avec pour thème : mon village, mon point de vue (lieux et points de vue remarquables de mon village).

#### Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne (petits et grands) demeurant sur la Commune de Chaux-la-Lotière. Tous les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Toutes les photos seront collectées à la fin de la sortie ou envoyées par e-mail à [chaux-la-lotiere@wanadoo.fr](mailto:chaux-la-lotiere@wanadoo.fr)

Quatre photos maximum présentées par participant pour le concours (l'organisation se réserve le droit de modifier cette quantité selon le nombre de participants).

Elles seront nommées : Nom et Prénom du participant – lieu de la photo

Les retouches ou photomontages sont autorisés, originalité et créativité encouragée ! (Les personnes ne maîtrisant pas l'informatique pourront se rendre en mairie sur RDV auprès de Julien).

#### Article 3 : Modalités de participation

Retour de l'inscription avant le 16/09.

#### Article 4 : Critères d'attribution des prix

Les photos feront l'objet d'une projection ultérieure en salle des fêtes où les participants seront invités à voter pour leur cliché préféré. En cas d'égalité, de nouveaux votes succéderont avec réductions successives du nombre de clichés ayant recueilli le plus de voix.

#### Article 5 : Publication des résultats & Remise des Prix

Les résultats du concours seront communiqués après le vote puis sur le site internet et page facebook de la commune.

Prix : Un tirage sous cadre de dimensions 40x30cm

Un prix enfant (moins de 15 ans) / Un prix + de 15 ans / Un prix spécial du jury.

Les prix seront remis lors d'une manifestation ultérieure de la commune.

#### Article 6 : Droits des participants et Bulletin retour :

✂

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours (ou son représentant légal) autorise la commune de Chaux-la-Lotière à utiliser gratuitement ses photos sur ses supports de communication (site web, réseaux sociaux, dépliants et bulletins, carte de vœux) tout en indiquant le nom de l'auteur.

Nom \_\_\_\_\_ Prénom (s) et âge (pour les mineurs) \_\_\_\_\_

Signature des participants (ou représentant légal):

E-mail \_\_\_\_\_